

**ANNEE 2019  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE CRUSCADES  
SEANCE N° 1**

**Date :** 29/01/2019

**Heure :** 18h30

**Lieu :** Mairie - Salle du Conseil

**Membres du conseil municipal :**

PRESENTS	ABSENTS
MORASSUTTI Jean-Claude	
FABRIS Angel	
MIQUEL Christian	
MIQUEL Christophe	
SALLES Jean-Noël	Absent
BENETRAU-SANCHEZ Sonia	Absente excusée
CIANNI Fabien	
DEBAYLES Véronique	Absente excusée
FERNANDEZ Isabelle	
MALFAZ David	
MOLINERA Stéphanie	Absente
PHAM-LE-THANH Daniel	Absent donne pouvoir à Jean-Claude MORASSUTTI
REFALO Jean-Yves	
VACHER Fabien	Absent
VALLES-PEREZ Jacqueline	

<b>Sur convocation en date du :</b>	<b>24/01/2019</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>09</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>06</b>

Madame VALLES-PEREZ Jacqueline a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, **Jean-Claude MORASSUTTI** ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2018**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/11/2018 est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Où l'exposé,  
APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

**2. CREATION DE 2 EMPLOIS : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE – 30H/HEBDO ET REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE 35H/HEBDO A COMPTE DU 01/02/2019 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il explique que dans le cadre d'avancements de grade proposés pour 2 agents du service administratif, il est nécessaire de créer 2 postes :

- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – Temps non complet : 30H
- Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe – temps complet : 35H

**Délibération : par 10 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

**3. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA REGION LEZIGNANAISE ET LA COMMUNE DE CRUSCADES POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LE SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIERES MUTUALISE PAR VOIE DE CONVENTION AVEC LA CCRLCM**

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'Etat n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la commune et propose de renouveler la convention fixant le champ d'intervention de la mission confiée, le coût d'instruction des actes et les responsabilités respectives des parties entre la communauté des communes de la région Lézignanaise et la commune, pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le service urbanisme de la commune de Lézignan-Corbières.

**Délibération : par 10 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

**4. CCRLCM – ADOPTION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur le Maire rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont institué la fiscalité unique doivent verser aux communes membres, ou recevoir des communes membres, une attribution de compensation égale au montant de la taxation professionnelle perçue par les communes l'année précédant la création de la Communauté de Communes, attribution qui est minorée des charges transférées qui sont assumées par la Communauté.

Il revient à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), d'établir chaque année un rapport qui doit être approuvé par le Conseil Communautaire puis par les Conseils Municipaux des Communes membres.

En effet, les sommes qui sont reversées aux communes par la CCRLCM ou qui sont prélevées sur les Communes par la Communauté, doivent être répertoriées dans le compte administratif de chaque commune. Le rapport ci-joint, qui a été rédigé par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, a été voté par le Conseil Communautaire dans sa séance du 20/12/18.

**Délibération : par 10 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

**5. LOCATION LOCAL COMMERCIAL 2 RUE DU GRENACHE : AVENANT AU BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire rappelle que «le fournil cruscadois», a trouvé un repreneur depuis le 10 décembre 2018, et que le montant du loyer et des charges a été fixé par délibération n° 36/2018. Monsieur LAPEZE, le repreneur, nous a adressé une demande afin de pouvoir utiliser 60 m2 environ du terrain jouxtant son local, à usage de terrasse.

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à sa demande, afin de lui permettre d'optimiser le développement de son commerce, et ce, sans aucune influence sur le montant du loyer.

**Délibération : par 10 voix POUR – contre : 0 – abstention : 0**

**6. QUESTIONS DIVERSES**

- **GILETS JAUNES** : Lecture du projet de motion relative au mouvement de protestation des « Gilets jaunes », élaboré par les élus du Conseil communautaire suite aux revendications soumises par une délégation lors de la séance du 20/12/2018.
- **GRAND DEBAT NATIONAL** : La commune met le foyer communal à disposition des personnes qui souhaitent organiser ce grand débat.
- **PROBLEMES DE STATIONNEMENT DANS LA COMMUNE** : Une commission composée de Jean-Claude MORASSUTTI, Christian MIQUEL, Jacqueline VALLES-PEREZ et Jean-Yves REFALO, chargée d'effectuer un état des lieux, effectuera une tournée le jeudi 7 février à 15h.

- **MISE EN PLACE DE REFERENTS DE QUARTIERS**

Afin d'améliorer la communication entre la mairie et les administrés, la municipalité a décidé de mettre en place des référents de quartier :

Rue de l' Alicante	<b>BENETREAU Sonia</b>	5 Rue Alicante
Impasse Sauvignon		
Chemin de Resplandy		
Rue du Terret	<b>FERNANDEZ Isabelle</b>	14 Impasse Cabernet
Impasse Cabernet		
Rue du Cabernet		
Rue du Carignan	<b>PHAM LE THANH Daniel</b>	12 Rue de la Syrah
Rue de la Syrah	<b>VACHER Fabien</b> <b>06-34-26-06-28</b>	10 Rue de la Syrah
Rue du Grenache		
Rue du Merlot	<b>MALFAZ David</b> <b>06-20-71-60-64</b>	11 Rue du Merlot
Rue de l'Aramon	<b>CIANNI Fabien</b> <b>06-77-79-69-27</b>	1 Rue de l' Aramon
Rue du Muscat	<b>VALLES-PEREZ Jacqueline</b>	4 Rue du Cers
Rue du Cinsault		
Impasse du Muscat		
Rue du Cers		
Rue Jules Ferry		
Chemin de Luc	<b>MIQUEL Christophe</b> <b>06-43-46-33-83</b>	2 Chemin de Luc
Impasse la Bignetto		
Chemin de l'Orbieu		
Rue des Lauriers	<b>MIQUEL Christian</b> <b>06-60-02-28-22</b>	3 Impasse St Pierre
Rue des Genêts		
Rue Carrière Vieille		
Rue des Romarins		
Avenue des Corbières	<b>SALLES Jean-Noël</b>	1 Avenue des Corbières
Place la Bacaune/ St Jean de Lirou/Olivéry/Etang des Colombes	<b>MORASSUTTI Jean-Claude</b> <b>06-33-00-65-50</b>	10 Rue de l'égalité
Rue de l'égalité		
Rue de la République		
Impasse Saint Pierre	<b>REFALO Jean-Yves</b> <b>04-68-27-02-76</b> <b>07-62-07-78-86</b>	1 Rue St Jean
Rue des Puits		
Chemin de Ronde		
Rue du Château		
Rue du Four		
Rue des remparts		
Rue St jean		
Place st Jean		
Rue des cafés		
Rue de la Croix		

- **ACTUALISATION ET MISE A JOUR DES ARTISANS ET COMMERCANTS  
ETABLIS SUR LA COMMUNE**

Véronique DEBAYLES-MALFAZ s'était proposée pour effectuer cette mise à jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 19h20  
**Le (la) secrétaire de séance : Jacqueline VALLES-PEREZ**

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance